

Avis voté en plénière du 26 mars 2014

Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

L'avis qui vient de nous être présenté n'appelle pas de la part de la CFE-CGC de réflexions majeures. En effet, cet avis reprend la plupart des préconisations faites dans les précédents avis relatifs à la dépendance et à la prévention. Nous partageons les préconisations émises.

La CFE-CGC souhaite néanmoins insister sur les points suivants.

Le financement de la dépendance ne doit en aucun cas reposer sur la responsabilité individuelle mais le plus largement possible sur la solidarité nationale, par le biais d'une assurance obligatoire. La couverture doit être universelle, les conditions de ressources sont à écarter afin que les classes moyennes ne soient pas exclues. L'APA doit permettre d'assurer une couverture de même niveau sur le territoire. Il est évident que les 645 millions que rapportera, en 2015, la contribution additionnelle de solidarité sont insuffisants. Pour la CFE-CGC, l'APA doit s'inscrire en complément de l'assurance maladie qui doit continuer à prendre en charge l'intégralité des soins médicaux. Au-delà du premier socle de financement, la mise en place de couvertures complémentaires doit être étudiée.

Il faut également que toutes les mesures de prévention soient mises en place en direction des quatre premières causes d'hospitalisation, à savoir : la iatrogénie médicamenteuse, la dénutrition, la dépression et les chutes.

Dans le projet de loi qui couvre, non pas la seule perte d'autonomie, mais le vieillissement de la société, la CFE-CGC estime qu'il manque quelques propositions.

Si, lorsque la personne est en fin de carrière, il faut l'aider par différentes mesures à passer de la vie active à la retraite, il n'est rien dit de tous les quinquagénaires qui ne trouvent pas d'emploi à cause de leur âge : les mesures actuelles d'encouragement n'ont pas les effets escomptés, il serait nécessaire, à l'identique de ce qui est fait pour les travailleurs handicapés, de mettre en place une mesure permettant aux seniors de conserver ou de retrouver du travail.

Il y a une réelle nécessité de revoir les conditions d'hébergement en EHPAD et les tarifs pratiqués. Il y a surtout un réel manque de personnels dans ces établissements, ce qui entraîne la non traitance, voire la maltraitance des personnes âgées dépendantes, sujet particulièrement d'actualité. Or, le projet de loi n'envisage ni les conditions de financement de ce volet, ni même de façon précise, celles de réorganisation de ce secteur. La CFE-CGC le regrette.

Au global, l'ensemble du projet de loi est cohérent, les évolutions envisagées répondent au besoin de la population vieillissante, mais sachant la diversité territoriale actuelle tant en termes de financement que d'offres, qu'il s'agisse de soins, d'habitat, d'accompagnement, il faudra une réelle volonté politique de tous les acteurs pour la mise en œuvre des préconisations.

Ce qui inquiète la CFE-CGC, c'est le manque évident de solutions de financement.

La CFE-CGC a voté l'avis.